



RÈGLEMENT DE LA COURSE DU SOUFFLE AU PARC DE SCEAUX 29 SEPTEMBRE 2019

1- Organisation

Dans le cadre de sa Virade de l'Espoir au parc départemental de Sceaux, le 29 septembre 2019, l'association Vaincre la Mucoviscidose organise :

- Des épreuves de course à pied dénommées « Courses du Souffle ». Ces épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non licenciés, sous réserve de la communication des documents prévus par la réglementation concernant l'aptitude physique :
Pour les licenciés FFA, FFTRI ou fédération affinitaire (FSCF, FSGT, UFOLEP) : présentation de la licence en cours de validité à la date de la compétition
Pour les non licenciés : fourniture d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition, ou sa photocopie, de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition
- Des joggings et une marche à allure libre et sans classement, dénommés « Joggings du Souffle » et « Marche du Souffle », ne nécessitant pas la présentation de ces documents.

La participation à l'une ou l'autre de ces activités implique obligatoirement l'inscription préalable, et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant le déroulement des épreuves doit être soumis au comité d'organisation.

Pour les mineurs, la signature de l'inscription par l'un des deux parents est obligatoire.

Le Village de la Course et les départs/arrivées sont situés près de l'extrémité sud du canal, (coord GPS : [48.764155](#), [2.299271](#)).

L'entrée se fait par la porte "Grenouillère", en face de la Sous-Préfecture, au 60 ave du général de Gaulle, Antony.

2- Départs, catégories d'âge, horaires, parcours et distances

Course du Souffle 10 km :

- femmes et hommes cadets/ juniors/ espoirs/ seniors/ masters (nés en 2003 et avant)
- départ à 10H15
- deux boucles de 5 km.

Course du Souffle 5 km :

- femmes et hommes minimes/ cadets/ juniors/ espoirs/ seniors/ masters (nés en 2005 et avant)
- départ à 9H30
- une boucle de 5km.

Mini-Course du Souffle 1,5 km :

- filles et garçons appartenant aux catégories poussins, benjamins et minimes (nés de 2004 à 2009)
- départ à 9H35
- une petite boucle de 1,5 km.

Régularité sportive : aucun adulte ne peut accompagner un enfant durant la course le long du parcours.

Jogging du Souffle 5 km :

- nés en 2005 et avant
- départ à 11H
- une boucle de 5km.

Jogging des familles 1,5 km :

- nés en 2014 et avant
- départ à 10H20
- une petite boucle de 1,5 km.

Marche du Souffle 5 km :

- tous âges
- départ à 9H45
- une boucle différente du parcours des courses et joggings.

Les six épreuves se déroulent intégralement dans l'enceinte du domaine départemental de Sceaux.

Le tracé des parcours est disponible sur les sites où se trouve ce règlement.

Sécurité : les chiens ne sont pas autorisés à accompagner leurs maîtres sur les parcours de courses et joggings. Pour la seule épreuve de marche, les bâtons de marche sont admis. Les poussettes sont admises sur le parcours de la marche et celui du jogging des familles.

3- Classements et récompenses

Chaque arrivant de l'une des épreuves (courses, joggings ou marche) se verra remettre une médaille.

Chronométrage : Espace Compétition.

Les classements seront affichés sur place à l'issue de chaque course, ainsi que sur le site <https://www.espace-competition.com>, et ultérieurement sur le site <http://viradeparcdesceaux.org>

Les concurrents ne désirant pas que leur nom soit affiché avec les résultats devront en informer préalablement les organisateurs, afin que ceux-ci puissent prendre les dispositions appropriées.

Classements individuels

Les classements individuels ne concernent que les courses (à l'exclusion donc des joggings).

Il est établi, sur la base des temps enregistrés, un classement individuel pour chacune des courses et des catégories (âge/ sexe). Une coupe (ou trophée) est remise aux trois premiers classés de chaque catégorie.

Ne peuvent être classés que les concurrents munis à l'arrivée d'un dossard correspondant à leur catégorie.

Classements par équipe

Il peut s'agir d'équipes de club sportif, d'association, d'établissement scolaire ou universitaire, d'entreprise ou institution professionnelle, de famille ou de groupe d'amis. La constitution d'une équipe implique de remplir la mention portée à cet effet sur la fiche d'inscription (voir

4- Inscriptions et retrait des dossards/ Inscription des groupes »).

Des classements par équipes sont effectués selon deux critères :

- Classement au temps sur le 10 km : addition des 5 meilleurs temps réalisés. En cas d'ex-aequo, c'est l'équipe dont le coureur est classé avec le meilleur chrono qui l'emporte
- Challenge du nombre : le plus grand nombre de participants inscrits, toutes épreuves confondues (y compris donc les joggings et la marche).

Pour chacun des deux critères, une coupe est remise à la première équipe classée.

Coup de cœur du jury

Une coupe peut être attribuée à un participant ou à une équipe dont la performance ou l'attitude ont été jugées particulièrement remarquables par le comité d'organisation.

Remise des récompenses

Elles seront toutes remises lors des deux cérémonies protocolaires, qui se tiendront sur le podium du Village de la Virade de l'espoir, et débuteront :

- à 10h30 pour la Course du Souffle 5 km et la Mini-Course du Souffle 1,5 km ;
- à 11h15 pour la Course du Souffle 10 km

Important : la Course du Souffle 10 km compte pour le Trophée des Courses hors stade des Hauts de Seine (<http://www.hauts-de-seine.fr/sports-loisirs/sports/les-manifestations-2019/trophee-des-courses-hors-stade/>).

4- Inscriptions et retrait des dossards

La participation aux épreuves (Courses, Joggings ou Marche) nécessite obligatoirement une inscription préalable qui doit intervenir :

- au plus tard le mercredi 25 septembre avant minuit pour les inscriptions en ligne sur <https://www.espace-competition.com>
- au plus tard le dimanche 22 septembre (cachet de la poste faisant foi) pour les inscriptions par courrier à «Course du Souffle, Hassina Le Trouher, 11 rue de Bellevue- 91200 Athis-Mons» ; bulletin téléchargeable sur <http://www.viradeparcdesceaux.org/inscription>

Ou sur place :

- le samedi 28 septembre de 15H à 18H, selon le nombre de dossards disponibles.
- ***pour les seuls Joggings et Marche*** le dimanche 29 septembre à partir de 8H et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve

Rappel : Pas d'inscription le jour même pour les courses (Courses du Souffle et Mini-course du Souffle)

Chacune des six épreuves est limitée à 1000 participants quel que soit le mode d'inscription, compte tenu de la configuration du parcours et afin d'assurer la sécurité de tous.

Les frais d'inscription **sont entièrement reversés à Vaincre la Mucoviscidose** et sont de :

- 16 € pour la Course du Souffle 10 km
- 11 € pour la Course du Souffle 5 km, le Jogging du Souffle 5 km et la Marche du Souffle 5 km
- 7 € pour la Mini-Course du Souffle 1,5 km, le Jogging des familles 1,5 km, ainsi que pour les mineurs* sur tous les départs

* *catégories cadets et plus jeunes*

Toutes les inscriptions à toutes les épreuves reçues au-delà des dates limites précitées (22 et 25 septembre) seront majorées de 4€ pour les adultes et de 3€ pour les mineurs.

L'inscription à l'une quelconque des autres épreuves autorise la participation au Jogging des familles, sans paiement supplémentaire. .

Un plafond de 35 € est prévu pour les familles (grands-parents, parents, enfants, frères et sœurs en parenté directe et conjoints) s'inscrivant par courrier postal avant la date limite. Des abattements tarifaires sont prévus pour certaines catégories d'équipes. Les inscriptions des équipes doivent être effectuées selon les modalités ci-dessous.: « Inscription des équipes »)

Le versement des frais d'inscriptions peut être complété d'un don. Compte-tenu de la réglementation, un reçu fiscal ne pourra être adressé que pour les dons, d'un montant minimal de 10 €, qui auront fait l'objet d'un paiement distinct par chèque.

Nota bene : *pour démultiplier leur effort physique pour Vaincre la Mucoviscidose, les concurrents qui le souhaitent peuvent collecter des parrainages financiers de leurs amis, parents, collègues etc... Créez à cet effet votre page de collecte sur le site :*

<https://mondefi.vaincrelamuco.org/events/virade-de-sceaux-2018>

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Important :

- ***Pour les courses, les inscriptions seront validées après dépôt du certificat médical ou présentation de la licence, au plus tard au moment du retrait du dossard.***
- ***Pour l'inscription des mineurs (courses ou joggings), la signature de l'un des deux parents est obligatoire.***

Inscription des équipes

Pour mémoire, une famille est composée au minimum de 3 participants et les autres équipes de 5 participants.

L'appartenance d'un ensemble de coureurs à une même équipe implique une identification lors de l'inscription :

- Inscription en ligne : remplir les rubriques « club » ou « nom de l'équipe »
- Inscription par courrier électronique : utiliser le bulletin d'inscription en équipe, à demander aux organisateurs sur sceaux.coursedusouffle@gmail.com
- Inscription par courrier postal possible pour les Familles.

Les organisateurs peuvent proposer à des équipes particulièrement nombreuses une procédure d'inscription en ligne simplifiée.

Les équipes d'établissements d'enseignement et hospitaliers, clubs sportifs et associations peuvent bénéficier d'abattements tarifaires liés à l'importance de l'effectif :

15/30 inscrits : réduction de 10%

31/50 inscrits : réduction de 20%

au-delà de 50 inscrits : réduction de 30%

Pour pouvoir bénéficier de ces abattements, les équipes doivent s'être inscrites par courrier électronique (en utilisant le bulletin d'inscription en équipe) ou à travers la procédure d'inscription en ligne simplifiée proposée par les organisateurs.

Retrait des dossards

Pour l'ensemble des épreuves, le retrait des dossards se fait sur place le samedi 28 septembre entre 15h et 18h, et le dimanche 29 septembre à partir de 8h et jusqu'à 30 minutes avant chaque départ. Une pièce d'identité sera demandée.

Le dossard doit être porté par les concurrents sur le devant du maillot, de manière à être parfaitement visible pour les contrôles et les classements (dans le cas des courses).

Pour les courses, le dossard comporte un numéro et une puce électronique. Le numéro attribué à chaque concurrent l'étant à titre personnel, la transmission de son dossard à un autre concurrent est strictement interdite. Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification.

Tous les dossards (avec ou sans puces électroniques) sont jetables et ne sont donc pas récupérés par les organisateurs.

Les équipes doivent obligatoirement procéder à un retrait groupé obligatoire des dossards le samedi après-midi ou à défaut le dimanche matin maximum 30 minutes avant les

premières épreuves, soit 9h au plus tard. Un retrait anticipé peut être convenu avec l'organisateur. Toute équipe n'assurant pas le retrait groupé pour une quelconque raison se verra retirer l'abattement et les tarifs individuels seront appliqués.

5- Responsabilité des organisateurs

Si l'organisation s'est assurée de la collaboration de la Croix Rouge et de la présence d'un médecin pour réagir le mieux possible aux problèmes qui peuvent intervenir au cours d'une épreuve de cette nature, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident pendant l'épreuve subi ou provoqué par un concurrent non régulièrement inscrit.

L'organisation ne peut non plus être tenue responsable en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

L'épreuve peut être annulée en cas d'intempéries violentes nécessitant la fermeture du parc, sur décision de la Direction départementale des parcs ou par le Comité d'organisation pour des raisons de sécurité. En cas d'annulation des épreuves ou pour quelque motif que ce soit (médical, absence...), il ne sera pas procédé à aucun remboursement des frais d'inscriptions.

6- Droit d'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves. Tout refus de céder ce droit à l'image implique de fait l'impossibilité de participer à aucune des épreuves (courses, joggings et marches).

7- Partenaires

Les clubs sportifs suivants sont partenaires de la « Course du souffle au parc de Sceaux » : Souffles de l'Espoir, US Métro Athlétisme.

Le Département des Hauts-de-Seine soutient la Course du Souffle.

La liste des autres partenaires qui soutiennent la Course du Souffle ou la Virade de l'Espoir au parc de Sceaux est publiée sur le site internet de l'évènement.